

**Annexe 6 au programme de maîtrise d’œuvre – Prescriptions mur de soutènement**

**72 – 74 Boulevard ODDO, 13 015 MARSEILLE**

**Mission de maitrise d’œuvre de démolition et désamiantage**

**du site «Oddo Est »**

En janvier 2022, la maîtrise d’œuvre en charge de la requalification urbaine de Cap Pinède - Capitaine Gèze a remis un PRO comprenant la future traverse de l’extension prolongée.

Une image contenant texte, carte, diagramme, Plan

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

**PLAN PRO – Traverse de l’extension prolongée – Janvier 2022**

La réalisation de ce futur espace publique nécessite la démolition des bâtiments sis 68, 70 et 72 boulevard ODDO.

Une image contenant texte, diagramme, Plan, carte

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

**Impact foncier des travaux d’espaces publics – janvier 2022**

Dans le rendu PRO, la question de la différence altimétrique (d’environ 3m) entre le jardin du 74 boulevard ODDO (bâtiment conservé) et le futur espace public n’a pas été traité. Ce sujet sera donc à la charge de la maîtrise d’œuvre du présent marché.

Une image contenant texte, diagramme, arbre

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

**Coupe superposition projet phase PRO – Etude complémentaire – existant**

Dans le cadre de la consultation MOE Démolition / désamiantage / GC, le maître d’ouvrage, Euroméditerranée, a demandé à la MOE des espaces publics de réaliser une étude complémentaire afin de donner des prescriptions quant au traitement de ce mur séparatif.

Une image contenant texte, diagramme, Plan, ligne

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

**Rendu étude complémentaire – Avril 2025**

Il est ressorti les points suivants :

1. Il n’est pas possible de conserver les Points d’Apport Volontaire (PAV) dans leur position initiale projetée. La MOE des espaces publics propose de les repositionner sur le trottoir Ouest de la Traverse de l’Extension sous réserve de la suppression d’un arbre (qui sera replacé sur le trottoir Est) et d’une place de station autopartage.
2. Pour le soutènement, la MOE d’espaces publics privilégie une solution berlinoise qui est celle qui impacte le moins le jardin riverain. L’emprise estimée est de 50 cm de large le tout hors traitement architectural. Cette berlinoise s’arrêterait à la jonction façade du bâtiment / jardin. Cette berlinoise pourrait être construite en place pour place du mur existant (qu’il faudrait donc démolir puis reconstruire ainsi que le local accolé) ou contre le mur existant ce qui nécessiterait de rendre les pieds d’arbres du trottoir Est accessible au cheminement piéton pour être conforme PMR. Pour finaliser ce choix, il sera nécessaire de connaître :

* La nature du cabanon pour appréhender la faisabilité, la gêne au riverain et le coût de l’opération
* La nature et le dimensionnement du renfort éventuel que l’entreprise de démolition va mettre en place sur la façade Ouest du Bazar (RDC du 74 boulevard ODDO), ainsi que l’état de la façade « rendue » pour assurer la continuité du traitement.

1. Pour le traitement architectural, **l’architecte (MOE d’espaces publics) souhaite assurer une continuité de traitement entre le soutènement et la façade conservée,** en réalisant un parement matricé de 10 à 20 cm d’épaisseur contre la berlinoise et contre la façade sur 5,4 m de hauteur

Une image contenant texte, capture d’écran, ligne, Police

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

Une image contenant capture d’écran, texte, arbre

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

Une image contenant texte, carte, ligne, diagramme

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.Au niveau de la jonction mur Cap Pinède – mur de soutènement, la maîtrise d’œuvre des espaces publics propose le détail suivant :

Une image contenant texte, diagramme, ligne, Parallèle

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

Une première estimation du coût total est de 220 k€.

Pour préciser le choix retenu et le chiffrage associé, il conviendra de :

* Connaître la nature du cabanon
* Connaître la nature et le dimensionnement du renfort éventuel que l’entreprise de démolition va mettre en place sur la façade Ouest du Bazar
* Préciser l’état dans lequel l’entreprise de démolition va rendre la façade

Ces prestations sont à la charge du titulaire.

Le maître d’ouvrage mettra à disposition :

* Un lever géoréférencé qui permettra de réaliser une élévation du mur
* Une G2 PRO qui permettra d’affiner le dimensionnement de la berlinoise

Par ailleurs, il est précisé que le maître d’œuvre de démolition, de désamiantage, de génie civil et de terrassement devra se coordonner avec le maître d’œuvre d’espaces publics sur le traitement de ce mur. En effet, le maître d’œuvre d’espaces publics donnera ses prescriptions en phase conception et réalisation sur ce mur de soutènement.